

Informations de base	
2025/0077(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): établissements de crédit en ce qui concerne les exigences applicables aux opérations de financement sur titres conformément au ratio de financement stable net Modification Règlement 2013/0575 2011/0202(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.10 Surveillance financière	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
31/03/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0146 	Résumé
29/04/2025	Procédure d'urgence demandée par une commission		
05/05/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
22/05/2025	Décision du Parlement, 1ère lecture	T10-0111/2025	Résumé